



SOUTENIR LES TERRITOIRES EN CRISE OU AIDER LEURS HABITANTS À S'INSTALLER AILLEURS ?

Comment renforcer la cohésion des territoires alors que la croissance nationale va plutôt de pair avec une concentration des activités au sein des métropoles et de leurs zones d'influence ? Faut-il aider les territoires en difficulté ou au contraire encourager leurs habitants à s'installer dans des territoires plus dynamiques ? Afin d'apprécier les attentes des Français sur ces sujets, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a confié au Crédoc¹ la réalisation d'une enquête sur le lien que font les Français entre leur territoire de résidence et leurs aspirations sociales.

Les chômeurs et les personnes qui estiment que leur territoire est en difficulté ou délaissé sont les plus nombreux à considérer qu'un déménagement faciliterait la réalisation de leur projet de vie. Pour autant, ils ne sont pas forcément prêts à franchir ce cap.

**PLUS D'UN QUART
DES FRANÇAIS ESTIME VIVRE
DANS UN TERRITOIRE
EN « GRANDE DIFFICULTÉ »**
UN SENTIMENT RENFORCÉ LOIN
DES MÉTROPOLES...

Plus d'un quart des Français estime vivre dans un territoire en grande difficulté (Figure 1). Mais cette moyenne masque de très fortes disparités. À l'échelle régionale (Figure 3), c'est dans les Hauts-de-France que ce sentiment est le plus fort (44 % des personnes) ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté (41 %) et en Centre-Val de Loire (37 %). À l'opposé, les habitants des Pays de la Loire (10 %) et ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes (18 %) sont les moins nombreux à ressentir cette difficulté.

À une échelle plus fine, les habitants des petites et moyennes aires urbaines² ou des communes isolées sont les plus nombreux à considérer que leur territoire est en grande difficulté (respectivement 37 % et 34 %).

Juillet 2017
#41

¹ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

² Il s'agit d'un zonage fonctionnel, défini à l'aide des déplacements domicile-travail. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine de plus de 1 500 emplois) et par les communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou des communes attirées par lui. On distingue ainsi 9 types de territoires.

A contrario, ce sont les habitants des couronnes périurbaines des grands pôles urbains qui expriment le moins cette opinion (26 %).

La situation personnelle du répondant influe cependant fortement sur sa réponse. La proportion de personnes estimant vivre dans un territoire en difficulté est plus importante parmi celles en situation de précarité : chômeurs, 36 % ; personnes à bas revenus, 35 % ; celles s'imposant régulièrement des restrictions budgétaires, 34 %. Le niveau de diplôme est aussi un marqueur fort. 28 % des personnes non diplômées et 33 % des personnes titulaires au plus d'un BEPC estiment vivre dans un territoire en difficulté. À noter enfin que ce sentiment rejaillit sur l'appréciation du cadre de vie. 45 % des personnes considérant leur territoire comme en grande difficulté sont aussi insatisfaits de leur cadre de vie.

Malgré son caractère subjectif et sa forte dépendance à la situation personnelle des habitants, le regard que les Français portent sur leur territoire apparaît globalement en cohérence avec les indicateurs socio-économiques. Ainsi, ce sont dans les territoires où les taux de pauvreté et de chômage sont les plus élevés que les habitants sont les plus nombreux à estimer leur territoire en grande difficulté.

... ASSOCIÉ À UNE IMPRESSION DE DÉLAISSEMENT PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le sentiment de vivre dans un territoire en grande difficulté est par ailleurs fortement associé au sentiment de vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics (Figure 3).

Avec plus de la moitié des personnes interrogées qui estiment leur territoire délaissé par les pouvoirs publics, le Centre-Val de Loire se démarque très nettement. À l'inverse, les résidents des Pays de la Loire et de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les plus nombreux à s'estimer satisfaits.

À une échelle infra-régionale, ce sentiment de délaissement est particulièrement prégnant dans les territoires situés en dehors des grandes aires urbaines : 45 % des habitants des communes isolées et 44 % des habitants des petites aires urbaines le partagent. Dans les grands pôles urbains, seuls 25 % des habitants l'expriment et 27 % dans les espaces périurbains³.

Il est à noter que la corrélation entre territoire en grande difficulté et sentiment d'abandon par les pouvoirs publics est moins vraie chez les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville⁴ qui sont pourtant 40 % à penser leur territoire en grande difficulté (contre 28 % pour les habitants vivant hors de ces quartiers).

Enfin, à caractéristiques socio-économiques du territoire équivalentes, le profil des individus continue de jouer : 36 % des personnes les plus pauvres, 33 % des non diplômés et 39 % des chômeurs expriment le sentiment que leur territoire est délaissé par les pouvoirs publics.

LE DÉMÉNAGEMENT COMME VECTEUR DE RÉUSSITE ?

La mobilité résidentielle peut-elle constituer une solution pour les habitants qui ressentent leur territoire en difficulté et/ou délaissé ? **Un peu plus d'un quart des personnes interrogées estime qu'un déménagement pourrait, d'une manière générale, améliorer leurs conditions de vie** (Figure 4). Mais cette moyenne masque, là encore, de très fortes disparités territoriales et sociales.

UNE IDÉE D'AUTANT PLUS RÉPANDUE QUE LE TERRITOIRE EST PERÇU COMME EN CRISE ET DÉLAISSÉ...

Plus le taux de chômage d'un territoire est élevé, plus le regard des habitants sur leur situation est négatif, et plus l'idée d'un déménagement est perçue comme une solution possible. Cette opinion rencontre la faveur de près de la moitié des personnes (47 %) qui estiment que leur territoire est en difficulté et/ou délaissé (Figure 5). Elle est, en outre, plus courante chez les personnes qui vivent en dehors des grandes aires urbaines, et chez qui le sentiment de délaissement est plus prégnant. En résumé, le fait de vivre dans un territoire en difficulté ou ressenti comme tel nourrit l'idée que ce territoire ne permet pas aux individus de réaliser leurs projets personnels.

... ET QUE L'ON EST PRÉCAIRE ET JEUNE

Ce sont les personnes les plus précaires qui sont proportionnellement les plus nombreuses à penser pouvoir trouver ailleurs davantage d'opportunités pour la réalisation de leurs projets.

Ainsi, 31 % des personnes à bas revenus pensent qu'un déménagement leur donnerait des atouts supplémentaires, contre 23 % pour les personnes à hauts revenus. C'est également le cas pour 42 % des chômeurs contre 29 % des actifs occupés. Enfin, la mobilité apparaît attractive pour 37 % des personnes qui pensent que leurs conditions de vie vont se détériorer contre 23 % en moyenne (Figure 5).

Par ailleurs, l'idée que le territoire dans lequel on vit ne donne pas toutes les chances d'accomplir ses projets de vie est beaucoup plus répandue chez les moins de 25 ans que chez leurs aînés.

³ Ici défini comme les communes appartenant à la couronne d'un grand pôle, y compris les communes multipolarisées des grandes aires urbaines.

⁴ Les écarts, très faibles, ne sont pas statistiquement significatifs.

Fig.1 AVEZ-VOUS LE SENTIMENT D'HABITER DANS UN TERRITOIRE EN GRANDE DIFFICULTÉ OU DÉLAISSÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS ?

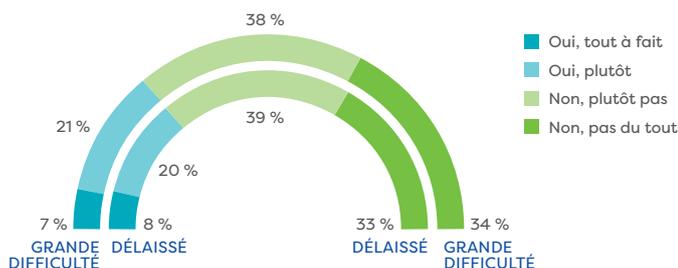


Fig.4 PENSEZ-VOUS QU'IL SERAIT PLUS FACILE POUR VOUS DE MENER À BIEN VOS PROJETS DE VIE SI VOUS VIVIEZ DANS UNE AUTRE VILLE, UN AUTRE DÉPARTEMENT OU UNE AUTRE RÉGION ?

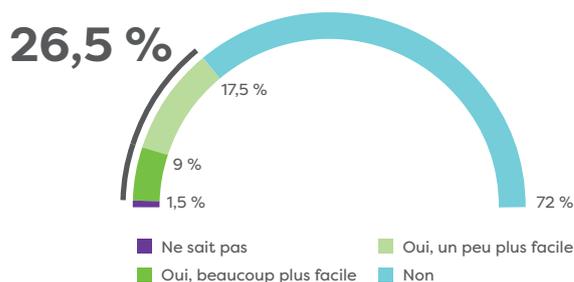
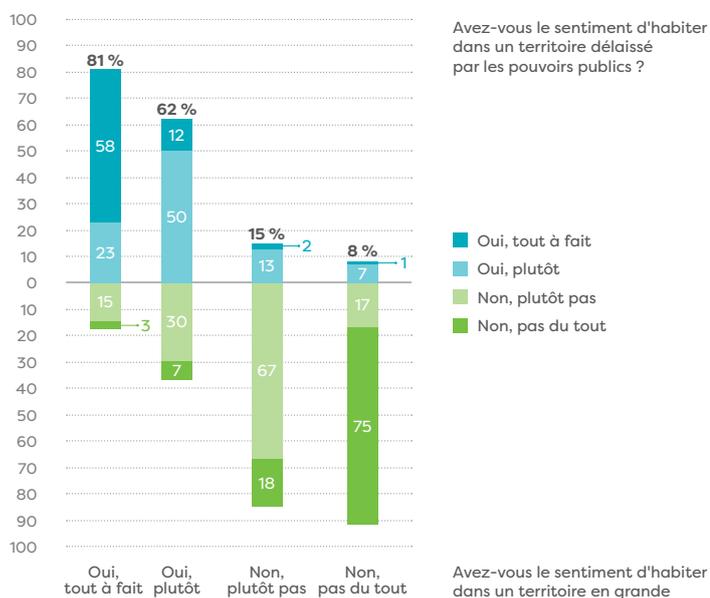


Fig.2 SENTIMENT DE DÉLAISSEMENT SELON LE REGARD PORTÉ SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE TERRITOIRE



NOTE DE LECTURE

58 % des personnes qui ont tout à fait le sentiment d'habiter dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics, ont également le sentiment d'habiter dans un territoire en grande difficulté

Fig.3 SENTIMENT DE RELÉGATION ET DE VIVRE DANS UN TERRITOIRE EN GRANDE DIFFICULTÉ SELON LA RÉGION DE RÉSIDENCE

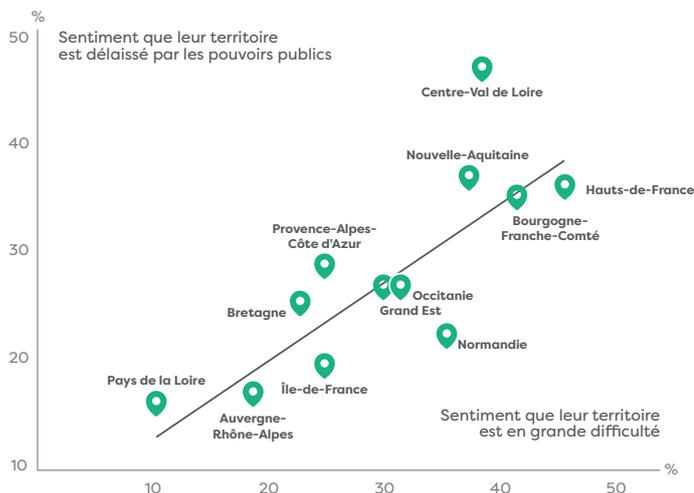
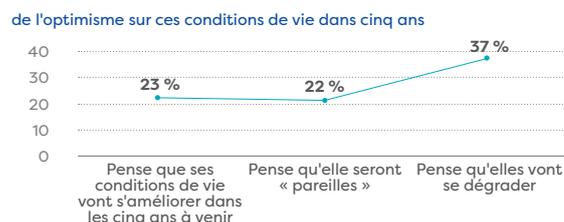
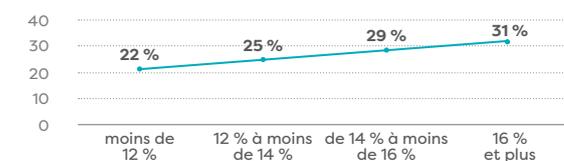


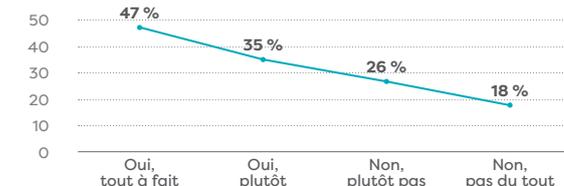
Fig.5 PERCEPTION DES AVANTAGES D'UN DÉMÉNAGEMENT SUR LA RÉALISATION DES PROJETS DE VIE EN FONCTION...



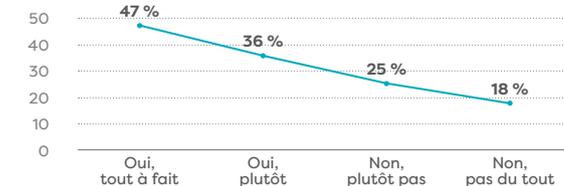
du taux de pauvreté départemental moyen cumulé des réponses « Oui, beaucoup plus facile » et « Oui, un peu plus facile »



du sentiment que le territoire est en grande difficulté cumulé des réponses « Oui, beaucoup plus facile » et « Oui, un peu plus facile »



du sentiment que le territoire est délaissé par les pouvoirs publics cumulé des réponses « Oui, beaucoup plus facile » et « Oui, un peu plus facile »



SOURCE

Des questions ont été insérées dans le dispositif permanent d'études des Conditions de vie et aspirations du Crédoc. Le terrain a été réalisé en face-à-face au mois de juin 2016, auprès d'un échantillon représentatif de 2 010 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population. Un redressement a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale de 18 ans et plus.

Source des figures : Crédoc, Enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2016. Complément Figure 8 : Insee, enquête Logement 2013.

LE DÉMÉNAGEMENT CHIMÈRE OU RÉALITÉ ?

UNE FORTE ASPIRATION À PARTIR POUR FAVORISER SON CADRE DE VIE...

Cette mobilité résidentielle source d'opportunités et de réussite des projets de vie est-elle pour autant considérée comme possible ? Globalement, la moitié des Français souhaite déménager dans les cinq prochaines années (près d'un quart hors de leur département de résidence). Ce résultat confirme un changement observé depuis de nombreuses années : il n'y a plus de « refus français » à la mobilité.

Cette projection dans une mobilité à cinq ans est plus forte chez les personnes qui voient dans le déménagement la solution pour réaliser leurs projets de vie (Figure 6). Elles se projettent majoritairement (51 %) dans une autre région (34 %) ou un autre pays (17 %). Les moins de 25 ans et les plus pauvres sont également plus enclins à vouloir déménager que les autres (56 % des bas revenus, contre 41 % des hauts revenus).

L'amélioration du cadre de vie est, en France, la principale motivation à déménager (47 %). La possibilité de trouver de nouvelles opportunités professionnelles ne vient qu'en deuxième position (22 % en moyenne). Toutefois, ce taux s'élève à 33 % chez les chômeurs, et 28 % chez les personnes ayant des bas revenus, tout en restant inférieur à celui de l'amélioration du cadre de vie (respectivement 45 % et 52 %).

Enfin, le fait de considérer son territoire comme délaissé ou en difficulté renforce l'aspiration à la mobilité (Figure 7) mais cela reste secondaire au regard des facteurs individuels.

... MAIS UNE MOBILITÉ RÉALISÉE PLUS FAIBLE QUE SOUHAITÉE...

Souhaiter un déménagement ne signifie pas forcément le réaliser. Le décalage entre les aspirations et la réalité est important. Moins de la moitié des souhaits de mobilité des ménages se concrétise dans les 4 à 5 ans. En 2013, seulement 27 % des ménages avaient effectivement changé de logement au cours des quatre années précédentes (source Enquête logement de l'Insee⁵ - Figure 8). 8 % s'étaient installés dans un autre département et moins de 6 % dans une autre région. L'écart avec les souhaits de déménagement mesurés par l'étude du Crédoc⁶ est très important.

Comment expliquer que ces ménages souhaitant déménager ne partent pas davantage ? Pour le Crédoc, cela tient notamment aux capacités relatives des individus à se projeter dans un projet de mobilité, au niveau de leur confiance en l'avenir, ainsi qu'à la probabilité « objective » que la mobilité offre de réelles opportunités.

Ainsi, les personnes qui estiment que leurs conditions de vie vont s'améliorer au cours des cinq prochaines années sont plus enclines à souhaiter déménager que celles qui prévoient une détérioration de celles-ci (Figure 9). Or, les anticipations négatives sur l'avenir sont beaucoup plus élevées parmi les individus qui jugent leur territoire de résidence délaissé par les pouvoirs publics et, de manière conjointe, parmi ceux en situation difficile.

Il est vrai aussi que les projets de mobilité de chômeurs se heurtent souvent à l'absence d'épargne pour faire face aux coûts d'un déménagement, ou encore à la difficulté à payer une caution, un garde meuble ou un rééquipement, aux délais pour retrouver un logement social... À cela s'ajoute, pour les chômeurs, l'impossibilité de s'appuyer sur un réseau relationnel dans le territoire d'accueil et une grande incertitude à y retrouver un emploi⁷. Aussi, la mobilité, comme vecteur d'« ascension sociale » reste-t-elle, en France, le fait d'une minorité socialement privilégiée. Un constat qui pose bien évidemment une question d'égalité des chances.

DES ATTENTES ENVERS LES POUVOIRS PUBLICS CENTRÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

PERMETTRE À CHACUN DE RÉALISER SON PROJET DE VIE LÀ OÙ IL VIT

Deux voies sont envisageables pour rétablir autant que possible une forme d'équité : mettre en œuvre des aides à la mobilité des personnes, ou bien donner à chaque citoyen la possibilité de réaliser son projet de vie là où il réside. **Interrogés, au regard de leurs aspirations (ou non) à déménager, les trois quarts des Français répondent dans leur grande majorité (75 %) qu'ils préfèrent une aide des pouvoirs publics pour réaliser leurs projets de vie dans les territoires dans lesquels ils vivent**, plutôt que des aides pour s'installer dans un autre territoire (Figure 10). Cette réponse peut sembler en contradiction avec les données exposées précédemment, notamment en ce qui concerne les plus jeunes, les bas revenus ou les plus fragilisés. Elle résulte largement d'anticipations négatives des Français sur leur capacité réelle à déménager. Dans un contexte de quasi inexistence de dispositifs incitatifs, la proportion de 23 % de personnes souhaitant des aides à la mobilité peut sembler assez élevée. Les personnes à faibles revenus sont plus nombreuses à privilégier de telles aides (27 %) que les classes moyennes supérieures (21 %) ou les hauts revenus (16 %). Cette opinion est également plus fréquemment partagée chez les personnes qui n'ont pas de diplôme (Figure 11), ainsi que chez les jeunes de moins de 25 ans (28 %).

⁵ L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) produit, à partir des enquêtes logement, des estimations du taux de mobilité résidentielle des ménages sur les quatre dernières années, en distinguant les changements de logement au sein de la commune, dans une autre ville, un autre département ou encore une autre région.

⁶ Dans le cas de l'étude Crédoc, les souhaits de déménagement sont pris en compte sur les cinq années à venir, soit un an de plus que pour les changements de domicile de l'enquête logement de l'Insee. Cette année supplémentaire n'influe cependant pas réellement sur la comparaison, tant les écarts entre les déménagements souhaités et réalisés sont importants.

⁷ Sigaud Thomas, La mobilité géographique : ressource ou fragilité pour l'emploi ? 2015, Connaissance de l'emploi, Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi, novembre 2015, numéro 125 <http://www.cee-recherche.fr/publications/connaissance-de-lemploi/la-mobilite-geographique-ressource-ou-fragilite-pour-lemploi>

Par ailleurs, ce sont aussi les personnes qui souhaitent mener leurs projets de vie ailleurs (Figure 11) et celles qui ne sont pas satisfaites de leur cadre de vie qui sont les plus favorables aux aides à la mobilité (3 à 5 points de plus que la moyenne nationale). Il en va de même pour les ruraux. La demande d'aides à la mobilité ne semble donc pas s'expliquer par des aspirations professionnelles, mais davantage par une volonté d'améliorer sa vie quotidienne ou de se rapprocher des centres urbains.

UNE DEMANDE DE SERVICES PUBLICS POUR COMPENSER LES OBSTACLES À LA MOBILITÉ ?

La prise en compte des aspirations à la mobilité, contrariées et/ou idéalisées, conduit à réviser la notion d'équité spatiale et transforme partiellement notre compréhension des attentes des Français à l'égard des pouvoirs publics.

La mobilité géographique, quoique souhaitée, n'apparaît donc pas comme une solution réaliste. Cette situation trouve un exutoire dans une demande d'intervention publique dans les territoires en difficultés, particulièrement forte chez les personnes les plus fragiles (population à bas revenu, ruraux, jeunes).

Les personnes percevant leur territoire comme en crise ou délaissé, mettent alors en avant la nécessité de voir s'installer de nouvelles entreprises, s'améliorer l'offre de soins et la présence de services publics (mairie, Caisses d'allocations familiales, Pôle emploi...). Ces attentes viennent partiellement compenser un défaut de mobilité : les populations fragiles, ne voyant pas dans un déménagement une solution à leurs problèmes, notamment en termes d'emploi, demandent que les solutions et les emplois viennent sur leur territoire, par l'intervention des pouvoirs publics.

Fig.6 SOUHAIT DE MOBILITÉ DANS LES CINQ ANS EN FONCTION DE L'OPINION SUR LES AVANTAGES D'UN DÉMÉNAGEMENT POUR LA RÉALISATION DES PROJETS DE VIE

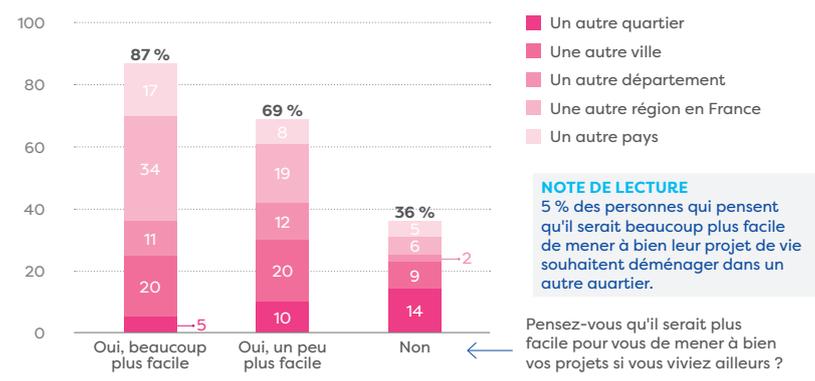


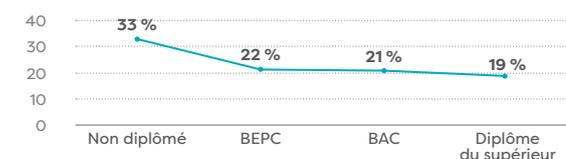
Fig.8 SOUHAIT DE MOBILITÉ ET MOBILITÉ RÉALISÉE

	Déménagements réalisés sur les quatre dernières années	Souhait de déménagement dans les cinq prochaines années*
Changement de logement	27 %	47 %
Changement de commune	16 %	35 %
Changement de département	8 %	23 %
Changement de région	6 %	18 %

* dans une autre commune que celle de résidence (qu'il s'agisse d'un déménagement au sein du département, dans un autre département, une autre région ou un autre pays).

Fig.11 PROPORTION DE PERSONNES QUI PENSENT QUE LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT PLUTÔT AIDER LES CITOYENS À S'INSTALLER DANS UN AUTRE TERRITOIRE S'ILS LE SOUHAITENT EN FONCTION...

du niveau de diplôme



de l'appréciation de la plus ou moins grande facilité de réaliser ses projets de vie sur une autre territoire



Fig.7 PART DE PERSONNES QUI SOUHAITERAIENT DÉMÉNAGER DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES SELON LE SENTIMENT DE VIVRE DANS UN TERRITOIRE EN GRANDE DIFFICULTÉ

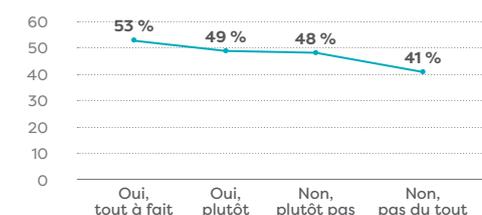


Fig.9 SOUHAIT DE MOBILITÉ SELON LA PROJECTION DANS L'AVENIR

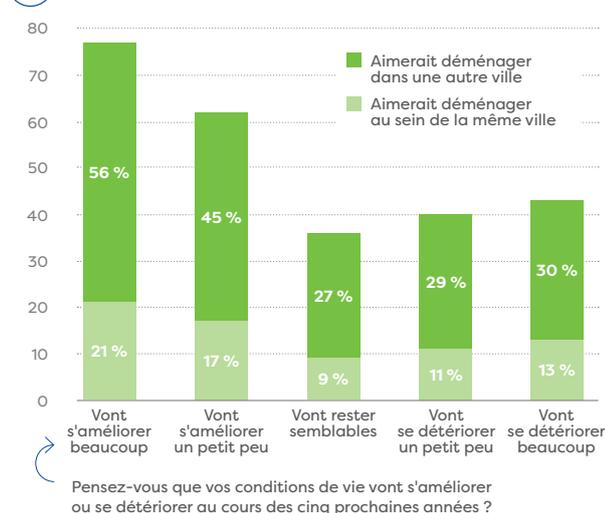
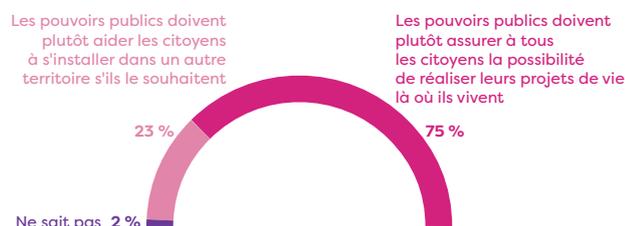


Fig.10 À CHOISIR, LAQUELLE DE CES PROPOSITIONS CORRESPOND LE MIEUX À VOS ATTENTES VIS-À-VIS DES POUVOIRS PUBLICS ?



DÉCOUVREZ LES PUBLICATIONS DU CGET



EN BREF

L'essentiel d'une étude,
des chiffres clés

EN SAVOIR PLUS

Askenazy Ph., Martin Ph., CAE, 2015, « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire », Les notes du conseil d'analyse économique, n°20, février 2015.

Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales, La mobilité géographique des travailleurs, 2016 : <http://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2016/2015-M-046.pdf>

Avec un recensement détaillé des obstacles à la mobilité et une série de propositions visant à les lever.

Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), 2015, Emploi et territoire, étude réalisée par CSA, octobre 2015

Davezies L., Pech Th., 2014, « La nouvelle question territoriale ». Note Terra Nova. Septembre 2014

Emond C., Arnoult E., 2014, « Rester ou partir ? Les déterminants des trajectoires résidentielles des demandeurs d'emploi » In Innovations sociales, innovations économiques, Lamotte B., Le Roy A., Massit C. et Pujssant E., XXXIVes journées de l'Association d'Economie Sociale, Presses universitaires de Louvain, p. 287-304.

CGET, Rapport de l'Observatoire des territoires, 2014, Qualité de vie, habitants, territoires

Auteurs : Emmanuel Dupont et Rémy Seillier (CGET)

En couverture : © Aldo Sperber / Picturetank



EN DÉTAIL

Une thématique,
des analyses



EN SOMME

Des initiatives,
des infos pratiques



LA LETTRE

L'actualité de la politique de la ville
et de l'aménagement du territoire



EN 1 MINUTE

Le zapping de la semaine



cget

Une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Directeur de publication : Jean-Michel Thornary

Abonnez-vous à la collection **En Bref** sur :
www.cget.gouv.fr/jemabonne

ISSN 2492-5012

Retrouvez la collection

En bref

www.cget.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

